

L'Association Européenne pour le Droit Bancaire et Financier
(**AEDBF-France**) et la Fédération Bancaire Française (**FBF**)
organisent une conférence sur

LES RISQUES BANCAIRES LIES A L'ENVIRONNEMENT

Jeudi 1^{er} mars 2001, de 17h à 19h

Anne DIRCKS DILLY, Avocat, SCP DIRCKS DILLY-FAVIER

Pascale KROMAREK, juriste déléguée auprès de la Direction Environnement et Sécurité Industrielle de TOTALFINAELF, chargée de cours en DEA de l'Environnement auprès des Universités de Paris I et Paris II

traiteront de questions d'actualité européenne et française en matière de Droit de l'environnement appliqué aux banques :

- Comment analyser le risque environnement ?
- Les instruments à disposition des banques (audits environnementaux, rapports, dossiers administratifs)
- A quel moment la banque doit-elle analyser ce risque ?
- Les tendances actuelles : «comptabilité verte », information des actionnaires...
- Peut-on envisager d'harmoniser les régimes de responsabilité au niveau européen en matière d'environnement ? Le Livre Blanc sur la responsabilité environnementale
- Garanties financières et assurances
- La banque, exploitante d'une activité polluante ?

16h30-17h Accueil des participants

17h-19h Conférence - débat

19 h Apéritif

Lieu : Auditorium de la FBF - 18, rue La Fayette - Paris 9^{ème}



Bulletin d'inscription

(site)

LES RISQUES BANCAIRES LIES A L'ENVIRONNEMENT

jeudi 1^{er} mars 2001

M. ou Mme : _____

Société : _____

Fonction : _____ Tél.: _____

Membre de l'AEDBF ou de la FBF : 200 F. / non-membre : 300 F. (*razer la mention inutile*)
Règlement à l'ordre de l'AEDBF-France

Bulletin à retourner avec le règlement, avant le 22 février 2001, à :

AEDBF-France c/o Elisabeth DELAHOUSSE-CNCA -JFD/CR-91, 93 Bd PASTEUR, 75015 PARIS ;

fax: 01 43 23 58 63 (le règlement suivant alors par courrier)